MPHEC

Annual Report

Year in Review: 2011-2012

Maritime Provinces Higher Education Commission

Additional copies of the Annual Report may be obtained from:

Maritime Provinces Higher Education Commission
82 Westmorland Street
P.O. Box 6000
Fredericton, NB E3B 5H1
Canada
Telephone: (506) 453-2844

For an overview of the MPHEC and its activities, please visit the web site at: www.mphec.ca.

ISBN: 978-0-919471-94-8

2011-2012

Our Mission

As an Agency of the Council of Maritime Premiers that provides advice to Ministers responsible for Post-Secondary Education in the Maritimes, the Maritime Provinces Higher Education Commission assists institutions and governments in enhancing a post-secondary learning environment that reflects the following values:

Our Values

1. **Quality**: continuous improvement in the quality of programs, institutional practices, and teaching.
2. **Accessibility**: program, delivery, and support services that optimize post-secondary education availability
3. **Mobility**: portability of learning and credits throughout the post-secondary education system in the Maritimes.
4. **Relevance**: effective and responsive interaction among learners, the work force, and the community.
5. **Accountability**: evidence of value, sustainability, and cost-effectiveness of public and learner investment.
6. **Scholarship and Research**: commitment to the pursuit of knowledge.

Excerpt of the MPHEC Act

1. The Commission shall, in carrying out its duties, give first consideration to improving and maintaining the best possible service to students as life-long learners by:
   - (a) taking measures intended to ensure that programs of study are of optimum length and best quality,
   - (b) stressing prior learning assessment and recognition, and credit transfer, to implement the principle that duplication of effort is not required in order to gain credit for learning which [that - NS] has been successfully accomplished,
   - (c) promoting smooth transitions between learning and work,
   - (d) promoting equitable and adequate access to learning opportunities, including making those opportunities available at times and places convenient to the student, and
   - (e) taking measures intended to ensure teaching quality.

2. The Commission's principal duties are:
   - (a) to undertake measures intended to ensure continuous improvement in the quality of academic programs and of teaching at institutions, which without limiting the generality of the foregoing may include the review of institutional programs and practices for assuring such improvement and making recommendations to institutions and the Provinces,
   - (b) to ensure that data and information is collected, maintained and made available for assuring the public accountability of institutions, and to assist institutions and the Provinces in their work, which without limiting the generality of the foregoing may include:
     - (i) establishing data and system standards,
     - (ii) establishing public reporting requirements and producing public reports, and
     - (iii) carrying out studies in regard to public policy, institutional concerns and issues related to post-secondary education, and providing advice to institutions and the Provinces on these matters.
   - (c) to take initiatives to stimulate cooperative action among institutions and the Provinces where such action is likely to improve the efficiency and effectiveness of the post-secondary education system in the Provinces, which without limiting the generality of the foregoing may include:
     - (i) encouraging initiatives for institutions to offer joint, complementary and regional programs, and
     - (ii) encouraging administrative, financial and common service arrangements which reduce the overhead cost of programs and the overall cost to students and the Provinces.
   - (d) to continue to develop and administer funding transfers among the Provinces for regional programs, which without limiting the generality of the foregoing may include developing and administering funding arrangements for programs outside the region, as required to provide additional educational opportunities for students from the region, and
   - (e) to undertake such other duties as the Ministers may assign.

3. The Commission may:
   - (a) provide such services and functions, as may be agreed upon by the Ministers, to one or more institutions or to one or more of the Provinces,
   - (b) provide such advice and services, as may be agreed upon by the Ministers, to one or more of the Provinces to determine their post-secondary education funding policy, and
   - (c) recommend to the Ministers the names of post-secondary educational institutions that may be added to or deleted from those prescribed by [the - NS] regulation for the purposes of the definitions "institutions" and "universities" [in section 1 - NB]; [2002, c.34, s.11 -PEI].

Message from the Chair and the Chief Executive Officer

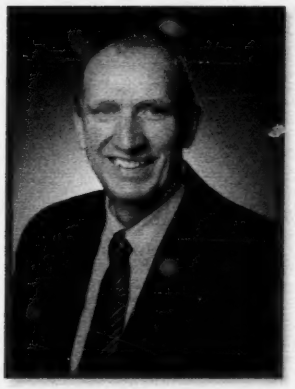

On behalf of the Maritime Provinces Higher Education Commission, we are pleased to present our 2011-2012 Annual Report, highlighting our activities and accomplishments over the past fiscal year. We hope this overview provides valuable insight into the Commission's work.

We would like to begin by thanking David Stewart for chairing the Commission since April 1, 2010, as well as Michael O'Grady, who was Vice-Chair for the same period. We would also like to thank all of the Commission members for their continuous hard work and dedication, along with the many volunteers that assist the Commission on a regular basis. It is through this support network that the Commission is able to achieve so much each year, and we expect no different for the year ahead.

This year has been particularly exciting with the adoption of the Commission's fifth multi-year business plan. We are proud of the collaborative efforts that went into the development of this document, which details the Commission's proposed deliverables for the next three years. Notwithstanding some budgetary challenges, we have developed a plan of action that should allow the Commission to effectively deliver on its mandate. To this end, and from the five duties assigned to the Commission in the Act, two key priority areas have been identified. First is the work done under quality assurance and second is data collection and the development of research products.

At year end, the Commission's efforts shifted from strategy to implementation. Indeed, exciting work in the Commission's priority areas has already begun, including (1) the development of a second cycle of the monitoring process (whereby the Commission validates that universities are assessing their programs in a comprehensive manner), which will include much consultation with stakeholders, and (2) the development of the Commission's research agenda (through which the Commission hopes to focus regional efforts in collecting and analysing information).

The Annual Report includes links to complete documents and releases from 2011-2012 to provide more details on the Commission's work and findings. We invite you to consult our website for more current information on the Commission's ongoing activities.

James Randall
Chair

Mireille Duguay
Chief Executive Officer

Table of Contents

The Commission

About the MPHEC 1
Operational Framework 1
Operating Principles 1
Business Plan 2012-13 to 2014-15 1
Resources 2

Quality Assurance

Academic Program Assessment 3
Improving Coverage and Efficiency 4
Monitoring of Institutional Quality Assurance Policies and Procedures 4
Assessments Conducted Under the Provincial Degree Granting Acts (Services to Provinces: NB, NS) 5

Data and Information

Data Resources and Products 5
Collection of Student Data (Post-Secondary Student Information System [PSIS]) 6
Enhancing Analytical Capacity 6
Basic Statistical Tables 6
Data in Support of Funding Formulas (Service to Provinces: NB, NS) 6
Development of KPIs (Service to provinces) 6
Custom Requests 7
Valuing Adding Research 7
Is Demand for University Education Shrinking Among Maritimers? Trends in Maritime Higher Education Vol. 9 No.1 February 2012 7
The MPHEC Annual Digest: Enrolment and Credentials Granted, Trends in Maritime Higher Education Vol. 9 No.2 March 2012 7
Review of the Graduate Survey Program 8
Tuition, Ancillary and Residence Fees Data Review 8

Collaboration and Other Services

Interprovincial Agreements and Intra-Maritime Program Funding Arrangements 9
Financial Services (Services to Provinces) 9
Forum on Data Collection and Research 9
NB/PEI Educational Computer Network Agreement (NB/PEI ECN) 9
National and International Forums 10

APPENDICES *(available online only)*

A. Audited Financial Statements (http://www.mphec.ca/resources/AR_11-12_AppendixA.pdf)
B. Membership of Commission and its Committees (http://www.mphec.ca/resources/AR_11-12_AppendixB.pdf)
C. Publications and Releases (http://www.mphec.ca/resources/AR_11-12_AppendixC.pdf)
D. Program Proposals Considered for Approval 2011-2012 (http://www.mphec.ca/resources/AR_11-12_AppendixD.pdf)

Year in Review: 2011-2012

THE COMMISSION

About the MPHEC

- The Commission is an arm's-length organization accountable to the Ministers responsible for Post-Secondary Education.
- Its composition is as follows:

Members of the MPHEC Board

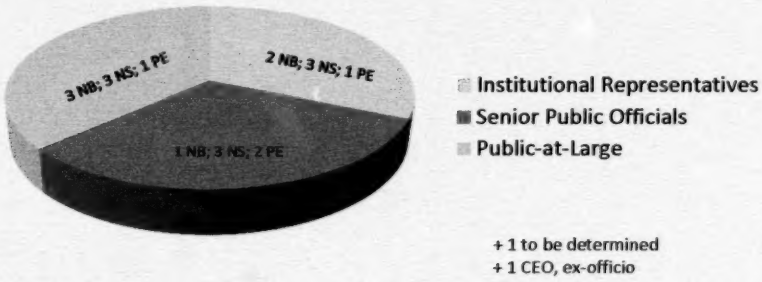

+ 1 to be determined
+ 1 CEO, ex-officio

- A list of Commission members can be found in Appendix B, at: http://www.mphec.ca/resources/AR_11-12_AppendixB.pdf. At year-end, there were two vacancies.
- The Commission meets approximately five times per year, normally on institutional campuses, on a rotating basis.
- At year-end, the Commission had operated with 12 permanent and contractual employees. A list of staff can be found at: http://www.mphec.ca/about/staff.aspx

Operational Framework

- The Commission puts a heavy reliance on stakeholder input through its operational framework (joint committees, working groups drawing on required expertise, etc.).
- The Commission's standing committees and working groups are as follows:
  - AAU-MPHEC Academic Advisory Committee
  - AAU-MPHEC Quality Assurance Monitoring Committee
  - AAU-MPHEC Advisory Committee on Information and Analysis
  - MPHEC Measures Working Group
  - MPHEC Finance Committee
  - NB/MPHEC Finance Working Group
  - NB/PEI Educational Computer Network Board of Directors
  - NB/PEI Educational Computer Network Technical Committee
- A list of members on each of the above-noted committees can be found in Appendix B, at: http://www.mphec.ca/resources/AR_11-12_AppendixB.pdf.
- The Commission obtains additional stakeholder input through workshops/forums, stakeholder meetings, as well as seeking formal comments in various formats (e.g., through the Commission's program distribution process).

Operating Principles

- Universities are autonomous and responsible to their constituencies for the quality of academic offerings and activities.
- Stakeholders (governments, students, taxpayers, etc.) have a legitimate need for information and assurances about the quality of institutional programs and services.
- The best processes and outcomes emerge from dialogue and collaboration (iterative processes).

Business Plan 2012-13 to 2014-15

- This year marked the development of the Commission's fifth Multi-Year Business Plan, which was approved during the Commission's October 2011 meeting. The complete document can be found at: http://www.mphec.ca/resources/Web_BP_2012-13_2014-15.pdf
- The Business Plan shows an ambitious work plan for the Commission and outlines clear priorities for this work over the next three years. Considering that the three Maritime provinces collectively spend over $1 billion annually toward university education in this region, the Business Plan clearly demonstrates that the Commission provides value for money.

- Difficult decisions had to be made during the planning period as a result of a reduction in base funding between 2010-11 and 2014-15 (-3% in 2011-12, -1% in 2012-13, -1% in 2013-14) combined with unfunded mandated and contractual increases in certain expenditures (i.e., salaries and benefits, rent) during that timeframe. The (projected) budget was balanced through a combination of identifying other sources of revenue and through significant reductions in expenses under salaries and benefits, as well as operating expenses. One position was eliminated with part of the work outsourced, and one position is to be left vacant for most years.
- The Commission's quality assurance program, the Commission's *first priority*, includes two main activities: (1) the assessment of new and modified academic programs prior to their implementation and (2) the monitoring of how institutions assess their programs once implemented and other activities that support student learning. These two activities represent a very cost-efficient approach to quality assurance, while respecting the universities' autonomy.
- The Commission has identified the work it does in data collection and the development of research products as its *second priority*. Maintaining a comprehensive collection of data and information in-house enables the MPHEC to provide its stakeholders not only with standardized statistics and custom-generated outputs, but also in-depth analytical reports and articles with a Maritime-specific focus.
- Keeping in mind fiscal constraints, the Commission is also working to develop a research program that will allow it to address the needs of its stakeholders as efficiently as possible.

Resources

- As noted above, the current fiscal year was the first of three years, in which reductions to the Commission's base funding would be implemented. At the same time, the Commission was instructed that it would have to absorb cost-of-living adjustments and other inflationary items throughout the year.
- The Commission's revenue for its administration was approximately $1.4 million in 2011-2012. The majority of this funding is provided by the three Maritime provinces on a per-capita basis through the Council of Atlantic Premiers annual budget approval process. The remaining sources of revenue include: the Province of New Brunswick (translation allocation), the New Brunswick Department of Post-Secondary Education, Training and Labour (for financial services and work performed under the Degree Granting Act [DGA]), and SRDC (for the provision of data).

Revenue by Funding Source (2011-12)

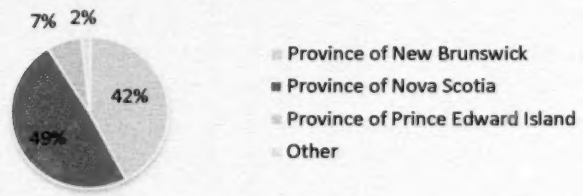

- The Commission's expenditures, totalling approximately $1.4 million in 2011-2012, are presented below.

Expenditures per Function (2011-12)

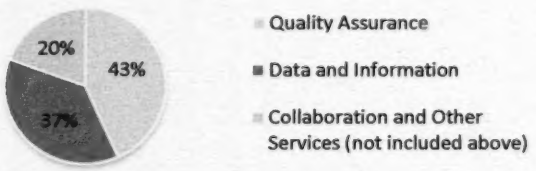

- The "Quality Assurance" function, including expenditures relating to work performed for the Province of New Brunswick under the Degree Granting Act, on a cost-recovery basis, comprises 43% of the Commission's direct and indirect costs.

- Expenditures in the area of "Data and Information" comprise another 37% of the Commission's direct and indirect expenditures.
- Finally, work performed under the function of "Collaboration and Other Services" comprise the remaining 20% of the Commission's direct and indirect expenditures. Work performed on a cost-recovery basis for the Provinces in the area of funding administration is included in this category.
- The detailed MPHEC 2011-2012 financial statements can be found in Appendix A, online at: http://www.mphec.ca/resources/AR_11-12_AppendixA.pdf.

QUALITY ASSURANCE

- The Commission provides quality assurance services for all publicly-funded universities in New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island. The Commission also carries out quality assessments of degree providers established under provincial Degree Granting Acts.
- The Commission's primary activities in the area of quality assurance include its program assessment process and quality assurance monitoring. When combined, both instruments ensure a continuum of quality, as illustrated below.

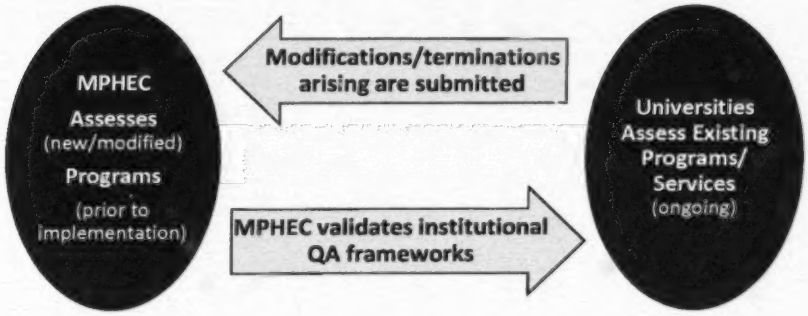

Academic Program Assessment

- During 2011-2012, the Commission considered a total of 63 program proposals. The following demonstrates how this year's submissions relate to previous years.

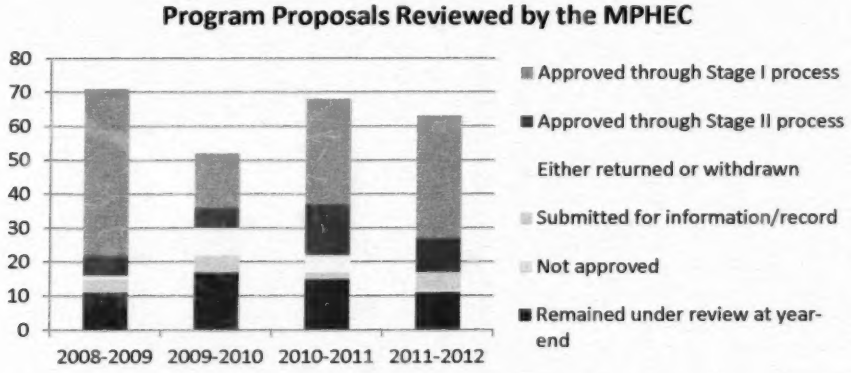

- Details on each program proposal considered during the 2011-2012 fiscal year can be found in Appendix D, at http://www.mphec.ca/resources/AR_11-12_AppendixD.pdf.

- A number of programs underwent revisions as a result of the program assessment process (primarily through the Stage II assessment); each is identified with an asterisk in the table in appendix D. Through this iterative process, the Commission provides guidance and support to institutions, which allows for various improvements to be made to programs during the assessment and ensures standards are met.
- The Commission, through its program distribution process, received 81 peer-based comments on the 63 proposals submitted this fiscal year. These thoughtful comments provide valuable insight during program assessments, and reflect the universities' commitment to the process.
- Over 2011-2012, the Commission continued to consult with institutional representatives directly involved with the development of program proposals with a view to releasing a final version of its updated policy that will meet the needs of both the Commission (in carrying out its legislated duties) and institutions (in developing quality program proposals). Through this update, it should be clear what the Commission requires to make an informed decision on a proposed program, and as a result, the process should be less resource-intensive for all involved. A final version of the policy is expected to be released in late spring 2012.

Improving Coverage and Efficiency

- In Nova Scotia, students are only eligible for student financial assistance when enrolled in an MPHEC-approved program , and in New Brunswick, institutions have been notified that this will also be the case starting August 2012. In addition, both provinces only account for MPHEC-approved programs within their respective funding formulae.
- It is important that the Commission be accountable to its stakeholders in terms of demonstrating the coverage of the Commission's program assessment process. In this regard, the Commission is pleased to report that over 99% of all programs offered by Maritime universities have Commission approval.
- For the proposals remaining as not approved (less than 1%), the Commission is currently working with institutions offering such programs to further reduce the number of non-approved programs in the Maritimes.
- In addition, five workshops on quality assurance were conducted on institutional campuses; this series of workshops was initiated in 2010-11, and will be completed in 2012-13.
- At times, programs are approved with conditions that require follow-up. The Commission is currently in the process of following-up on all programs approved with conditions since 1999. In light of some delays experienced the Commission plans to develop a revised process to maximize efficiency and improve timeliness, which ought to be implemented sometime in 2012-2013.
- The Commission approves all programs on the condition that the submitting institution conducts an external review of the program, normally after one or two cohorts have graduated. In order to determine the extent to which programs approved by the commission have indeed been received (and whether follow-ups are taking place), at year-end, the Commission was planning to collect specific details on program reviews from each institution within its scope.

Monitoring of Institutional Quality Assurance Policies and Procedures

- The monitoring function is a process through which the Commission monitors/verifies/reports that the universities within its scope assess their existing programs and activities with a focus on students and on learning.
- The Commission has assessed the QA policies and procedures at all institutions within its scope as part of the first cycle of the monitoring process, and follow-up action plans in response to such reviews have been submitted by each institution; however, further work is required to conclude this process with seven of the 16 institutions.
- The first cycle focussed on ensuring that all institutions had an implemented policy to support on-going quality assessment and improvement. This goal has largely been achieved but there are remaining gaps if the Commission is to discharge its legislated mandate properly.
- The Commission is moving forward with the development of a second cycle to close the gaps identified to date, primarily: students and learning being at the periphery of many institutional QA policies and few institutions covering more than academic units in their review processes.
- At year-end, the Commission was developing a discussion paper centered on "quality." The paper will be circulated to key stakeholders including institutions and governments,

and the feedback collected from this process will be used to further develop the assessment framework for a second cycle and help ensure that student learning is at the heart of quality assurance activities.

- As noted above, the Commission is collecting details regarding the extent to which institutions are reviewing programs approved by the MPHEC, and whether follow-ups to such reviews are taking place. The Commission will use the information collected to develop a second cycle that meets the needs of Maritime universities.

Assessments Conducted Under the Provincial Degree Granting Acts
(Services to Provinces: NB, NS)

- The Commission engaged in three assessments under the New Brunswick Degree Granting Act in 2011-2012.
- **Master of Education - Yorkville University** (assessment prior to implementation): Yorkville University had submitted a proposal for a new Master of Education with four specializations (Adult Education, Educational Leadership, Inclusive Education and Guidance and Counselling). In response to findings resulting from the MPHEC review, Yorkville elected to withdraw the latter three specializations. The Commission's advice pertaining to this program therefore focussed solely on a Master of Education in Adult Education. The Commission advised the Minister in July 2011 that the proposed program appears to correspond with the standards normally associated with the degree, subject to a number of conditions (in relation to admission requirements, faculty/staff resources and course and program development) and on the recommendation that a follow-up review be carried out at the end of the second year. The Minister announced in October 2011 that degree designation had been granted, subject to conditions as recommended by the MPHEC.
- **Bachelor of Business Administration - Yorkville University** (assessment prior to implementation): Assessment of this new program had not concluded by year-end.
- **Master of Arts in Counselling Psychology - Yorkville University** (assessment of existing program): the Commission launched its first assessment of an existing program under the NBDGA; the assessment remained in progress at year-end.
- No assessments were undertaken under the Nova Scotia Degree Granting Act.

DATA AND INFORMATION

Data Resources and Products

- The Commission is involved in data collection and the development of research products and is recognized in the Maritimes, and nationally, as a credible source of data and information on post-secondary education. The focus is to promote and make available value-added sources of information to various governments, post-secondary institutions, students and the public-at-large, to increase awareness of, and dialogue on, Maritime post-secondary education issues and opportunities.
- The Commission's primary data resources include:
  - More than 30 years of enrolment data, the last 11 years in detailed Postsecondary Student Information System (PSIS) format.
  - A program information database which includes information on academic programs submitted by the universities through PSIS and the Commission's program review process.
  - Graduate Follow-up survey data is also available for five graduating classes (1995, 1996 [both surveyed one year after graduation], 1999, 2003 [surveyed two and five years after graduation]; and 2007 [surveyed two years after graduation]).
  - Tuition, ancillary, and residence fee information.

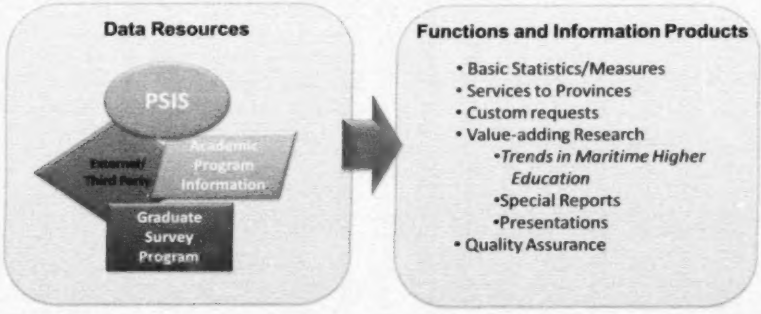

Collection of Student Data (Post-Secondary Student Information System [PSIS])

- Through PSIS, the MPHEC collects data on institutions' program and course offerings, student demographics, program and course registration, and credit transfer on an annual basis, which are used to fulfill many information needs. These data support Commission functions such as Quality Assurance, Province-Specific Services (funding formulas) and Data and Information. Maritime universities reported 201 elements through PSIS for 88,974 students enrolled and/or graduated during the 2010-2011 academic year. (http://www.mphec.ca/research/postsecondarystudentinfosys.aspx).
- In May 2011, the MPHEC released a new version of its proprietary software, the MPHEC Maritime pre-screener (MPS), which is used by Maritime universities to verify PSIS data files before submission to the MPHEC. The MPS version 8.0 is now an all-in-one tool that incorporates both the MPHEC's requirements as well as Statistics Canada's pre-screener verifications, streamlining the submission process for data providers.
- During 2011-2012, further improvements were made to the MPS including new features such as Classification of Instructional Program (CIP) code verification, and it is now also available to colleges under the mandate of the MPHEC. This updated software (version 9.0) is scheduled to be released to institutions in May 2012.

Enhancing Analytical Capacity

- In 2011-2012, the Commission enhanced its analytical capacity beyond tracking students within single institutions, to being able to track them at the system level - across Maritime universities. The longitudinal data file, which is based on the MPHEC PSIS, currently contains data on approximately 325,000 individuals, providing information on universities and programs attended, courses taken, and credentials granted since 1999-2000. Going forward, tracking information will be updated with each annual PSIS data collection cycle.
- The Measures of Student Progress and Outcomes project was launched by the Commission in 2008 to help fulfill its mandate to assist institutions and governments in enhancing the post-secondary learning environment. The measures provide Commission stakeholders with a better understanding of student educational pathways, and graduate outcomes.
- Building on its recently completed longitudinal linkage database, the Commission is developing measures to characterize students' mobility and progression through the Maritime university system.

Basic Statistical Tables

- Each fall, the MPHEC releases several standard enrolment and full-time equivalents statistical tables available at: http://www.mphec.ca/research/enrolment.aspx, as well as standard credentials granted tables, available at: http://www.mphec.ca/research/credentialsgranted.aspx.
- Tuition fees data for undergraduates, graduates and international students are available at: http://www.mphec.ca/research/tuitionsurvey.aspx.

Data in Support of Funding Formulas (Service to Provinces: NB, NS)

- As a service to the Provinces, the MPHEC provides, on an annual basis, calculated key measures from PSIS to New Brunswick and Nova Scotia in support of their funding formulas (http://www.mphec.ca/funding/fundingadministration.aspx).
- The MPHEC delivers full course equivalents, weighted full course equivalents, full-time equivalents, and enrolments, which support the following components of the Nova Scotia Funding Formula: the Weighted Enrolment Grant, the Size Grant, the French Language Grant, the Part-Time Student Grant and the international student funding limits.
- The Commission calculates full-year weighted full-time equivalents for use within the funding formula calculating the distribution of Unrestricted Operating Assistance to the New Brunswick Universities. These are also used in the annual calculation of the Regional Transfer Arrangement (further explained below under "Interprovincial Agreements and Intra-Maritime Program Funding Arrangements").

Development of KPIs (Service to provinces)

- Assistance is being provided to New Brunswick in the development of its Key Performance Indicators (KPIs).

Custom Requests

- Over the course of the year, the Commission has provided custom data files and measures to government, institutions and other stakeholders
- The MPHEC provided detailed inter-provincial transfer student data on behalf of eight Maritime universities to the Pan-Canadian Consortium on Admissions and Transfers for a pan-Canadian survey of student mobility.

Value-Adding Research

Is Demand for University Education Shrinking Among Maritimers? (Trends in Maritime Higher Education Vol. 9 No.1 Feb. 2012)

"Since 2004, we have seen demand for university education among Maritimers soften. The question is, are we looking at part of a recurring cycle, or is there a new trend underway?"
-Mireille Duguay, CEO

- In February 2012, the Commission released an important study which explained that the declining demand for university education among Maritimers in recent years, if uncorrected, could exacerbate the effect of projected demographic decline among the 18-24 age group over the next 13 years. The paper projects nearly 7,000 fewer Maritimers enrolling in the region's universities in 2025 if demand remains at the same level as today. Declining demand among Maritimers has not meant declining enrolments in Maritime universities. Enrolments have remained fairly stable in recent years through the recruitment of students from outside the region. Highlights from the paper include:
  i. The demand for university education in the region by Maritimers has been variable over the long term; it was characterized by strong growth from 1985 to the early 90s, a plateauing in the mid-to-late 90s and then a period of modest increases; in recent years it has been showing signs of softening.
     - Among Nova Scotians, the demand peaked in 2002 at 25.0% and has since dropped 4 percentage points to 21.0%, equivalent to the level of demand in 1992. Although demand is still highest among Nova Scotians compared to other Maritimers, the gap has narrowed considerably.
     - Among New Brunswickers, the demand peaked in 2005 and since declined 1.7 percentage points, and now rests at 18.6%.
     - The profile for Prince Edward Island has been similar in recent years. Since 2005, the demand among Islanders decreased 1.0 percentage point to 18.0%.
  ii. Today, the Maritime participation rate of women is 28%, a full 10 percentage points higher than that of men (18%).
  iii. Between 2012 and 2025, the 18-24 age group is projected to shrink by:
     - 18,500 or 21.1% in Nova Scotia; 13,700 or 20.3% in New Brunswick; and 2,700 or 19.6% in Prince Edward Island.
     - This would mean 34,900 fewer people in the typical university-age range in the Maritimes in 2025.
  iv. Questions raised for the reader by the paper's findings were: Why has the demand for university education stopped growing among Maritimers? What should be the optimal university participation rate of the region's youth? What would be the impact on the provincial economies with substantially fewer university-educated Maritimers available to meet the needs of the region's labour force? How can universities and governments address the projected shortfall of Maritimers enrolling in the region's universities?

The MPHEC Annual Digest: Enrolment and Credentials Granted (Trends in Maritime Higher Education Vol. 9 no. 2 Mar. 2012)

"Maritime residents represent a shrinking share of university students."
-Mireille Duguay, CEO

- The Annual Digest was published for the first time in March 2012 and will continue on a yearly basis, to coincide with the publication of basic statistical tables. The digest provides stakeholders an at-a-glance reference to key trends and important shifts in enrolments and credentials granted. Highlights in enrolment trends over the last ten years (2000-01 to 2010-11) include:
  - The total number of Maritime residents enrolled in the region's universities has decreased 2.9%.
  - Despite a decrease in the number of Maritimers, total enrolment increased for a second straight year to 70,817 students, up 1.7% over the previous year and 11% over 10 years.
  - Almost 10,000 students were enrolled at the graduate level. The number of graduate students enrolled in Maritime universities has increased 46% in the last 10 years.
  - International students represent one of the fastest growing groups of students in Maritime universities, increasing nearly 14% over the previous year, and 150% over ten years. A paper is under development exploring this trend further; *International Student Enrolment in Maritime Universities* is scheduled to be released under the Trends in Maritime Higher Education series on May 30, 2012.

Review of the Graduate Survey Program

- This was an important year for the Commission's graduate survey program. In February 2011, a request to fund the program was denied by the Regional Treasury Board (whose members are the Atlantic Deputy Ministers of InterGovernmental Affairs and Finance). The Commission, convinced of the value of the program to its stakeholders, agreed a review was necessary to ensure that the program would continue to provide valuable information about the effectiveness of university education in the region.
- The comprehensive review was formally launched in April 2011 with the publication of *Shaping the Future of the Maritime University Graduate Survey Program*. The discussion paper highlighted key trends drawing on 15 years of survey data, including:
  - Combining all loan sources and including further education, 70% of Class of 2007 first degree holders borrowed an average of $37,013, up 13 percentage points compared to the Class of 1999; 22% now borrow $45,000 or more.
  - Employment rates (based on number in the labour force) by graduating class:

1995	1996	1999	2003	2007
85%	86%	91%	95%	86%

  - Between the 1999 and 2003 cohorts, average earnings (in constant dollars) among first degree holders increased 3%; between the 2003 and 2007 cohorts, earnings increased 4%.
  - Liberal arts and sciences graduates (62%-71%) are twice as likely to pursue a second degree as are Applied Arts & Sciences/Professional graduates (30%-37%), which means their transition to the labour force tends to be longer.
  - The high level of satisfaction with the quality of teaching at Maritime universities has remained steady over fifteen years. However, graduates' perceptions on whether that education is worth the money have declined 12 percentage points from 81% (Class of 1995) to 69% (Class of 2007).
- The paper included questions meant to spark dialogue and was used as a springboard for five roundtable consultation sessions conducted with a variety of groups including government representatives from each Maritime province, institutional researchers, student representatives and Commission members. The participants were unanimous in their expression of strong support for the Commission's graduate survey program, including its current research objectives.
- The review resulted in the cancellation of the existing program and the design of a new one. The proposed survey program costs $145,000 per year, and represents the minimum acceptable program design and cost that meets the Commission's (and its stakeholders') key criteria.
- The survey will encompass the themes of financing education, employment outcomes, graduate mobility, and further education. It will focus solely on bachelor's graduates and will follow a 6-year cycle which will include two graduating cohorts, both interviewed two years after graduation, with one of those two cohorts also interviewed six years after graduation.
- In early 2012, the three provinces had confirmed their support for this revised program.

Tuition, Ancillary and Residence Fees Data Review

- The Commission conducted a review of the statistics it publishes annually on tuition, ancillary and residence fees with a view to confirming their value and ensuring that they are presented in a way most useful to its stakeholders. It also used for the first time Statistics Canada's Tuition and Living Accommodation Survey (TLAC) as the data source for the preparation of its 2011-2012 fee tables in order to streamline the data collection process. After a validation process was completed with the institutions, graduate and undergraduate tuition fee tables were published in October 2011.
- The Commission determined that the ancillary fees reported in TLAC were too variable across institutions to be able to draw meaningful conclusions so the publication of this information was deferred until a more detailed analysis could be conducted. The analysis was completed over the winter and a new table layout was prepared, which will be validated by the institutions and published in June 2012.

COLLABORATION AND OTHER SERVICES

Interprovincial Agreements and Intra-Maritime Program Funding Arrangements

- The Commission continued to administer agreements with other Canadian provinces to place Maritime students in programs of study not available in this region. In 2011-2012, **399 Atlantic students** benefited from these agreements.
- The Commission also maintained the Regional Transfer Arrangement (RTA) whereby each of the three Maritime provinces provides funding for any of its residents enrolled in a university program in either of the other two Maritime provinces that is not offered in the student's home province. As a result, in 2009-2010, the latest year for which statistics are available at the time the budget is prepared, a total of **1,199 students** benefited from the RTA.
- In addition, **236 Atlantic** students in Veterinary Medicine and Veterinary Sciences were funded through the Atlantic Veterinary College Interprovincial Funding Agreement in 2009-2010, the latest year for which statistics are available at the time the budget is prepared. The agreement is administered by the Province of Prince Edward Island.

Financial Services *(Services to Provinces)*

- ***New Brunswick:*** The Commission is responsible for preparing the university education budget (which also includes the Maritime College of Forest Technology). This includes calculating operating (unrestricted, tuition grant and restricted) assistance and the various transfers through interprovincial agreements in which the Province participates.
- The MPHEC also administers the university education budget throughout the year, including the Province's committed funds. This includes providing audited financial statements for the Province's university education funding.
- The Commission provides support to the NB/MPHEC Finance Working Group and flows federal funding to institutions for the Canada/New Brunswick Official Languages in Education Agreement and sits on the bi-partite committee that reviews projects submitted under the Province's University Deferred Maintenance Program.
- ***Prince Edward Island***: The Commission is responsible for preparing the post-secondary education (PSE) budget. This includes providing the budgeted amounts for the various transfers through interprovincial agreements in which the Province participates.
- The Commission flows funding for the Department of Health relating to Prince Edward Island's contribution to the residency stipends at the Dalhousie Medical School.
- The Commission also administers the PSE budget throughout the year, including the Province's committed funds. This includes providing audited financial statements for the Province's university education funding.

Forum on Data Collection and Research

- The Commission's annual one-day Forum on Data Collection and Research provides a venue for data providers and provincial representatives to become informed of data collection requirements and processes; to discuss issues related to PSIS reporting; and to learn about the Commission's research. The Forum had been scheduled for March 27, 2012 at the Nova Scotia Agricultural College, in Truro Nova Scotia, but was postponed to April 17th due to inclement weather.
- The agenda covers the PSIS data submission, MPHEC research projects, PSIS data linkage possibilities, and a presentation by the CEO on the development of the Commission's Research Agenda.

NB/PEI Educational Computer Network Agreement *(NB/PEI ECN)*

- The NB/PEI Educational Computer Network (ECN), in which the Commission is a signatory, has provided connectivity among its members and to the wider world for the past 40 years. Additional benefits include joint purchasing and licensing, shared support services, the delivery of network-based services and information exchange.
- The ECN unveiled, in conjunction with its partners, a new high-speed network, called the Optical Regional Advanced Network (ORAN), on November 18, 2011 at the National Research Council. The ORAN is a joint initiative of the Province of New Brunswick, the New Brunswick universities, the Maritime College of Forest Technology, the MPHEC, the National Research Council of Canada, and the newest partners, New Brunswick Community College and Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. The new network is designed to provide a high-speed network that maximizes capacity while reducing capital and operating costs for all partners, to facilitate cutting-edge research and collaboration regionally and globally. The event was well attended.

- The ECN also celebrated its 40th anniversary at St. Thomas University in November 2011. Attendees included current and past members of both the ECN Network Committee and ECN Board. During the celebration, the ECN Board confirmed its commitment to renew the ECN Agreement for another five-year term, confirming the continuing existence of this excellent inter-institutional collaboration.
- The ECN partnered once again with Interuniversity Services Inc. (ISI) in November 2011 to host a one-day workshop on Desktop and Application Virtualization for ECN members which was well-attended.
- As noted in last year's report, all of the NB and PEI institutions within the ECN shared in the joint purchase of commercial internet services for the first time last year. In the current fiscal year, the NBCC and CCNB initiated discussions with the ECN on the possibility of joining this partnership. These discussions will continue into the new fiscal year.

National and International Forums

- The Commission is a member of various committees and working groups and may be delegated by the Maritime Ministers to represent all three Maritime provinces.
- The Commission participates in the following forums:
  - CMEC Quality Assurance Subcommittee
  - Pan-Canadian Consortium on Admissions & Transfer
  - National Advisory Committee on Post-Secondary Education Statistics
  - Strategic Management Committee (SMC)
  - SMC Subcommittee on the CESC Data Strategy
  - Atlantic Financial Reporting Committee
  - International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education

CESPM

Rapport annuel

Faits saillants de l'année 2011-2012

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du présent rapport annuel en vous adressant à :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1 Canada
Téléphone : 506-453-2844

Pour avoir un aperçu de la CESPM et de ses activités, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante : www.cespm.ca.

ISBN : 978-0-919471-94-8

Notre mission

2011-2012

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres qui fournit des avis aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes aide les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire en accord avec les valeurs suivantes :

Nos valeurs

1	**Qualité :**	l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements.
2	**Accessibilité :**	des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire.
3	**Mobilité :**	la transférabilité de l'apprentissage et des crédits dans l'ensemble du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.
4	**Pertinence :**	interaction efficace et réactive entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité.
5	**Obligation redditionnelle :**	validation de la valeur, de la durabilité et de la rentabilité de l'investissement public et de celui de l'apprenant.
6	**Érudition et recherche :**	engagement à l'égard de l'avancement des connaissances.

Extraits de la Loi de la CESPM

1. La Commission doit avant tout, dans l'exercice de ses fonctions, tenir compte de sa responsabilité première d'améliorer et de maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir, en :
   (a) prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
   (b) privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
   (c) assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
   (d) assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, et
   (e) prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. La Commission a pour fonctions principales :
   (a) de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement dispensé dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissement et aux Provinces,
   (b) d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre :
      (i) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
      (ii) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
      (iii) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la fourniture d'avis aux établissements et aux provinces sur ces sujets,
   (c) de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficience et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre :
      (i) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
      (ii) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
   (d) de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
   (e) de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. La Commission peut :
   (a) fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
   (b) fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
   (c) recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [article 1, N.-B.]. [2002, ch. 34, a. 11 Î.-P.-É.].

Message du président et de la directrice générale

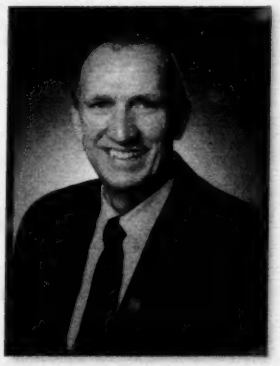

Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), c'est avec plaisir que nous vous soumettons le rapport annuel 2011-2012, qui résume les activités et les réalisations accomplies au cours du dernier exercice financier. Nous espérons que ce document vous fournira des renseignements utiles sur les travaux de la Commission.

Tout d'abord, nous tenons à remercier David Stewart d'avoir présidé la Commission depuis le 1er avril 2010 ainsi que Michael O'Grady qui a assumé les fonctions de vice-président durant cette période. Nous voulons également remercier les membres de la Commission de leur dévouement et de leur travail acharné ainsi que les nombreux bénévoles qui aident la Commission de façon régulière. C'est grâce à ce réseau de soutien que la Commission est en mesure d'en accomplir autant chaque année et nous envisageons le même scénario pour l'année à venir.

L'adoption, en 2011-2012, du cinquième plan d'activités pluriannuel de la Commission a été un projet particulièrement stimulant. Nous sommes fiers des efforts concertés qui ont été investis dans l'élaboration de ce document qui propose les résultats à viser pour les trois prochaines années. De plus, malgré certains défis budgétaires, nous avons élaboré un plan d'action qui devrait permettre à la Commission de remplir son mandat de façon efficace. À cette fin et selon les cinq fonctions énoncées dans la Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, deux domaines prioritaires clés ont été établis. Tout d'abord, il y a le travail effectué dans le cadre de l'assurance de la qualité et ensuite, la collecte des données et la mise au point des produits de recherche.

À la fin de l'exercice financier, les efforts de la Commission, qui étaient axés sur la stratégie, ont été consacrés à la mise en œuvre. En effet, le travail passionnant lié aux secteurs prioritaires de la Commission a déjà commencé. Mentionnons d'abord l'élaboration d'un deuxième cycle de la fonction de vérification (par lequel la Commission confirme que les universités évaluent leurs programmes de manière exhaustive), qui comprendra de vastes consultations auprès des intervenants, et ensuite l'élaboration du programme de recherche de la Commission, grâce auquel celle-ci espère mettre l'accent sur les efforts régionaux pour recueillir et analyser les données.

Le rapport annuel comprend des liens menant à l'ensemble des documents et des publications de 2011-2012, ce qui permet de fournir de plus amples renseignements sur les travaux et les résultats de la Commission. Nous vous invitons également à consulter le site Web de la CESPM pour obtenir les plus récents renseignements sur les activités en cours à la Commission.

James Randall
Président

Mireille Duguay
La directrice générale

Table des matières

La Commission

À propos de la CESPM 1
Cadre opérationnel 1
Principes de fonctionnement 1
Plan d'activités de 2012-2013 à 2014-2015 1
Ressources 2

Assurance de la qualité

Évaluation des programmes universitaires 3
Amélioration de la portée et de l'efficacité 4
Vérification des politiques en matière d'assurance de la qualité des établissements 5
Évaluations réalisées en vertu des lois provinciales sur l'attribution des grades universitaires (Services aux provinces : N.-B. et N.-É.) 5

Données et information

Ressources et produits de données 6
Collecte de données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP]) 6
Amélioration de la capacité analytique 6
Tableaux statistiques de base 7
Données à l'appui des formules de financement (Service aux provinces : N.-B. et N.-É.) 7
Élaboration d'indicateurs clés de performance (Service aux provinces) 7
Demandes personnalisées 7
Recherche à valeur ajoutée 7
La demande pour une éducation universitaire s'affaiblit-elle parmi les résidents des Maritimes? Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol. 9 n° 1, février 2012 8
Condensé annuel de la CESPM : Inscriptions et diplômes décernés, Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol. 9 n° 2, mars 2012 8
Évaluations du programme de sondage auprès des diplômés 8
Examen des données sur les droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de résidence 9

Collaboration et services divers

Ententes interprovinciales et intra-Maritime sur le financement des programmes 10
Services financiers (Services aux provinces) 10
Forum sur la collecte de données et la recherche 10
Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE) 11
Forums nationaux et internationaux 11

ANNEXES *(uniquement en ligne)*

A. États financiers (http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeA.pdf)
B. Membres de la Commission et de ses comités consultatifs (http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeB.pdf)
C. Liste des diffusions et publications de la CESPM durant l'exercice 2011-2012 (http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeC.pdf)
D. Projets de programme examinés aux fins d'approbation 2011-2012 (http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeD.pdf)

Faits saillants de l'année 2011-2012

LA COMMISSION

À propos de la CESPM

- La Commission est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'éducation postsecondaire.
- Sa composition est répartie comme suit :

Membres du conseil d'administration de la CESPM

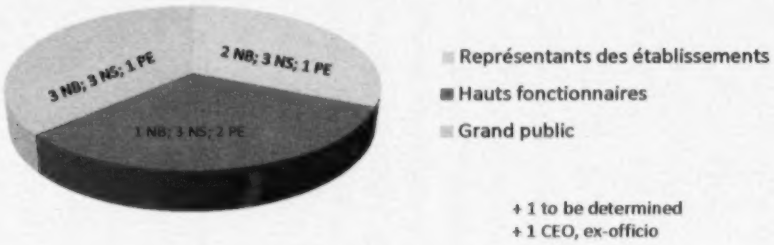

- Une liste des membres de la Commission se trouve à l'annexe B, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeB.pdf. À la fin de l'exercice, deux postes étaient à pourvoir.
- La Commission tient environ cinq réunions par année, habituellement à tour de rôle dans les différents établissements d'enseignement.
- À la fin de l'exercice, la Commission comptait 12 employés permanents et contractuels. La liste du personnel se trouve à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/about/staff.aspx

Cadre opérationnel

- La Commission dépend grandement des contributions des intervenants obtenues grâce à son cadre opérationnel (comités mixtes, groupes de travail s'appuyant sur l'expertise requise, etc.).
- Les comités permanents et les groupes de travail de la Commission sont les suivants :
  - Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
  - Comité AUA-CESPM responsable de la vérification en matière d'assurance de la qualité
  - Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse
  - Groupe de travail de la CESPM sur les mesures
  - Comité des finances de la CESPM
  - Groupe de travail des finances N.-B./CESPM
  - Conseil d'administration du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
  - Comité technique du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
- Une liste des membres de chacun des comités susmentionnés se trouve à l'annexe B, à l'adresse suivante : (http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeB.pdf.
- La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (p. ex. son processus de distribution des programmes).

Principes de fonctionnement

- Les universités sont autonomes et responsables devant leur clientèle de la qualité des programmes et des activités universitaires.
- Les intervenants (administrations publiques, étudiants, contribuables, etc.) ont un besoin légitime d'information et doivent recevoir des assurances quant à la qualité des programmes et des services des établissements.
- Les processus et les résultats les plus efficaces naissent du dialogue et de la collaboration (processus itératifs).

Plan d'activités de 2012-2013 à 2014-2015

- Cette année, la Commission a élaboré son cinquième plan d'activités pluriannuel et l'a approuvé à sa réunion d'octobre 2011. La version intégrale du document se trouve à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/Web_Plan%20d'activités_2012-13_2014-15.pdf

- Le plan d'activités constitue un plan de travail ambitieux pour la Commission et décrit clairement ses priorités au cours des trois prochaines années. Étant donné que les trois Provinces maritimes consacrent collectivement plus de 1 milliard de dollars par année au secteur universitaire dans la région, le plan d'activités montre clairement que la Commission optimise les ressources.
- Des décisions difficiles ont dû être prises durant la période de planification à la suite de la réduction du financement de base entre 2010-2011 et 2014-2015 (-3 % en 2011-2012, -1 % en 2012-2013 et -1 % en 2013-2014), combinée à des augmentations non provisionnées de certaines dépenses obligatoires ou contractuelles (p. ex. salaires et avantages, loyer) durant cette période. La Commission a réussi à équilibrer le budget (prévu) en trouvant d'autres sources de revenus tout en réduisant de façon marquée les dépenses sur le plan des salaires, des avantages et des frais de fonctionnement. Un poste a été éliminé et une partie du travail a été externalisée, tandis qu'un autre poste sera laissé vacant pendant la plupart des années visées par le plan.
- Le programme d'assurance de la qualité de la Commission, sa *première priorité*, comporte deux activités principales, à savoir 1) l'évaluation des programmes d'enseignement (nouveaux ou modifiés) avant qu'ils soient offerts par les universités et 2) la surveillance des mesures prises par les établissements pour évaluer les programmes qu'ils ont mis en œuvre et les autres activités qui appuient l'apprentissage des étudiants. Tout en respectant l'autonomie des universités, ces deux activités constituent une approche fort efficace très rentable de l'assurance de la qualité.
- Comme *seconde priorité*, la Commission travaille à la collecte de données et à l'élaboration de produits de recherche. Grâce au maintien d'une collection exhaustive de données et d'information à l'interne, la CESPM peut fournir à ses intervenants non seulement des statistiques normalisées et des rapports faits sur mesure, mais aussi des rapports analytiques approfondis et des articles dont le contenu est axé sur les Maritimes.
- Tout en respectant ses contraintes financières, la Commission travaille également à l'élaboration d'un programme de recherche qui lui permettra de répondre aux besoins de ses intervenants aussi efficacement que possible.

Ressources

- Comme il est mentionné ci-dessus, l'exercice financier actuel était le premier de trois exercices au cours desquels des réductions seraient apportées au financement de base de la Commission. En même temps, la Commission a reçu une directive indiquant qu'elle devrait absorber les ajustements au coût de la vie et d'autres frais inflationnistes au courant de l'année.
- Les recettes d'administration de la Commission se sont élevées à environ 1,4 million de dollars en 2011-2012. Les trois Provinces maritimes ont assuré en grande partie ce financement au prorata de leur population selon un processus annuel d'approbation du budget par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les autres revenus provenaient des sources suivantes : le gouvernement du Nouveau-Brunswick (allocation pour la traduction), le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick (pour les services financiers et le travail accompli en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires*) et la Société de recherche sociale appliquée (pour la fourniture de données).

Revenus par source de financement (2011-2012)

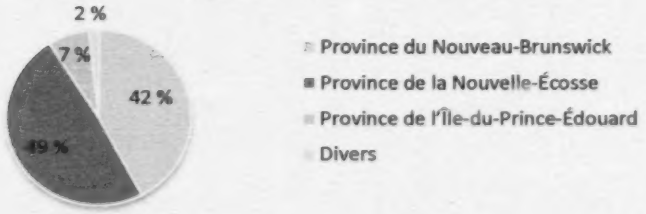

- Les dépenses de la Commission, qui se sont élevées à environ 1,4 million de dollars en 2011-2012, sont présentées ci-dessous.

Dépenses par fonction (2011-2012)

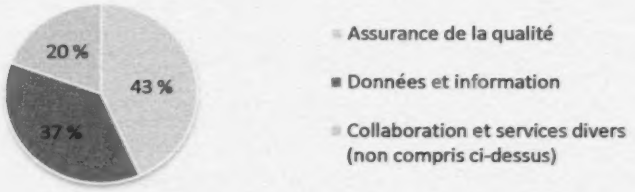

- La fonction « Assurance de la qualité », qui comprend les dépenses associées au travail réalisé pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* selon le principe de recouvrement des coûts, représente 43 % des dépenses directes et indirectes de la Commission en 2011-12.
- Les dépenses rattachées à la fonction « Données et information » représentent quant à elles 37 % des dépenses directes et indirectes de la Commission.
- Finalement, le travail réalisé dans le cadre de la fonction « Collaboration et services divers » représente 20 % des dépenses directes et indirectes de la Commission. Le travail réalisé pour les provinces selon le principe de recouvrement des coûts dans le domaine de l'administration du financement est inclus dans cette catégorie.
- Les états financiers détaillés de la CESPM pour 2011-2012 se trouvent à l'annexe A, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeA.pdf.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par des fonds publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'occupe également de l'évaluation de la qualité des établissements conférant des grades universitaires visés par la loi sur l'attribution de tels grades.
- Les principales activités de la Commission dans le domaine de l'assurance de la qualité comprennent son processus d'évaluation des programmes et la vérification de l'assurance de la qualité. Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, la combinaison de ces activités assure un continuum de qualité.

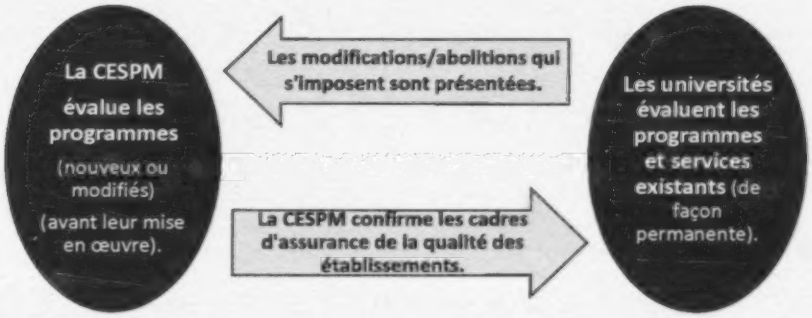

Évaluation des programmes universitaires

- En 2011-2012, la Commission a examiné un total de 63 projets de programme. Le diagramme ci-dessous compare les projets de cette année à ceux des années précédentes.

Projets de programme étudiés par la CESPM

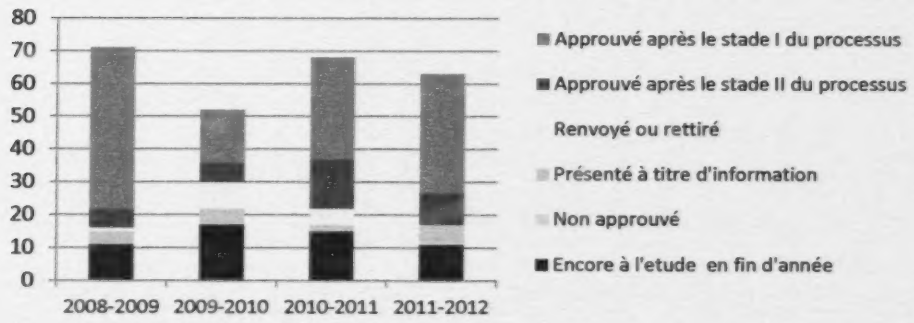

- Une description de chacun des projets de programme examinés au cours de l'exercice 2011-2012 se trouve à l'annexe D, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeD.pdf.
- Plusieurs programmes ont fait l'objet de révisions à la suite du processus d'évaluation (surtout dans le cadre de l'évaluation du stade II). Chacun est indiqué à l'aide d'un astérisque au tableau qui se trouve à l'annexe D. Grâce à ce processus itératif, la Commission fournit des conseils et un appui aux établissements, ce qui leur permet d'améliorer leurs programmes durant la période d'évaluation et de s'assurer qu'ils respectent les normes.
- Dans le cadre de son processus de distribution des programmes, la Commission a reçu les commentaires de 81 pairs examinateurs relativement aux 63 projets de programmes présentés durant l'année. Ces commentaires réfléchis fournissent de précieux renseignements durant la période d'évaluation et témoignent de l'engagement des universités à respecter le processus.
- En 2011-2012, la Commission a continué de consulter les représentants des établissements directement concernés par l'élaboration des projets de programmes en vue de publier une version définitive de sa politique actualisée, laquelle répondra aux besoins de la Commission (en lui permettant de s'acquitter de son mandat prévu par la loi) et à ceux des établissements (en les aidant à élaborer des projets de programmes de qualité). Grâce à cette mise à jour, les établissements devraient avoir une idée claire de l'information requise par la Commission pour prendre une décision éclairée au sujet d'un projet de programme, et le processus devrait donc nécessiter moins de ressources de la part de toutes les parties concernées. La version définitive de la politique devrait être publiée à la fin du printemps 2012.

Amélioration de la portée et de l'efficacité

- En Nouvelle-Écosse, les étudiants sont admissibles à l'aide financière uniquement lorsqu'ils sont inscrits à un programme approuvé par la CESPM. Au Nouveau-Brunswick, les établissements ont reçu un avis indiquant que ce critère s'appliquera à eux aussi à compter du mois d'août 2012. De plus, les deux provinces ne tiennent compte que des programmes approuvés par la CESPM dans leur formule de financement respective.
- Il est important que la Commission rende des comptes à ses intervenants en ce qui concerne la portée de son processus d'évaluation des programmes. À cet égard, la Commission est heureuse d'annoncer que plus de 99 % des programmes offerts par les universités des Maritimes ont obtenu son approbation.
- En ce qui a trait aux projets de programme qui ne sont pas encore approuvés (moins de 1 %), la Commission travaille présentement avec les établissements qui offrent de tels programmes afin de réduire encore davantage le nombre de programmes non approuvés dans les Maritimes.
- Par ailleurs, cinq ateliers sur l'assurance de la qualité ont été offerts dans divers établissements. Cette série d'ateliers a été entamée en 2010-2011 et devrait se poursuivre jusqu'en 2012-2013.
- Il arrive que des programmes soient approuvés de façon conditionnelle et exigent un suivi. La Commission fait présentement le suivi de tous les programmes approuvés sous réserve depuis 1999. Étant donné certains retards, elle prévoit réviser son processus de suivi afin d'en maximiser l'efficacité et d'en améliorer les délais. La mise en œuvre du processus révisé est prévue pour 2012-2013.

- Lorsqu'elle approuve un programme, la Commission le fait à condition que l'établissement en fasse un examen externe, habituellement après la diplomation d'une ou deux cohortes. Afin de déterminer dans quelle mesure les programmes approuvés par la Commission ont effectivement été examinés (et si les suivis ont bel et bien eu lieu), la Commission prévoit, à la fin de l'exercice, recueillir des renseignements précis sur l'examen des programmes de chaque établissement qui relève de sa compétence.

Vérification des politiques en matière d'assurance de la qualité des établissements

- La Commission a un processus par lequel elle surveille et vérifie que les établissements procèdent à l'évaluation de leurs activités et de leurs programmes existants en se concentrant sur les étudiants et l'apprentissage, et elle fait rapport à ce sujet.
- Dans le cadre du premier cycle de son processus de vérification, la Commission a évalué les politiques d'assurance de la qualité appliquées par tous les établissements qui relèvent d'elle. Ces derniers lui ont alors présenté des plans d'action pour donner suite à l'évaluation. La Commission doit toutefois poursuivre son évaluation afin de terminer le processus auprès de 7 des 16 établissements concernés.
- Le premier cycle avait pour but de s'assurer que tous les établissements avaient une politique en place pour soutenir l'évaluation et l'amélioration continues de la qualité. Cet objectif a été atteint dans une large mesure, mais certaines lacunes subsistent pour que la Commission puisse s'acquitter pleinement de son mandat prévu par la loi.
- La Commission élabore donc un deuxième cycle visant à combler les lacunes décelées jusqu'à présent, notamment le fait que les étudiants et l'apprentissage soient à la périphérie des politiques d'assurance de la qualité et que peu d'établissements incluent aussi les entités non rattachées à l'enseignement dans leur processus d'examen.
- À la fin de l'exercice, la Commission préparait un document de travail traitant de la « qualité ». Ce dernier sera distribué aux principaux intervenants, y compris les établissements et les gouvernements, et les commentaires recueillis serviront à perfectionner le cadre d'évaluation du deuxième cycle et à garantir que l'apprentissage des étudiants soit le fil conducteur des activités d'assurance de la qualité.
- Comme il est mentionné ci-dessus, la Commission recueille des données afin de déterminer dans quelle mesure les établissements examinent les programmes qu'elle approuve et si les établissements donnent suite à ces examens. Elle utilisera l'information recueillie afin de concevoir un deuxième cycle qui répond aux besoins des universités des Maritimes.

Évaluations réalisées en vertu des lois provinciales sur l'attribution des grades universitaires *(Services aux provinces : N.-B. et N.-É.)*

- La Commission a entrepris trois évaluations en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick en 2011-2012.
- **Master of Education - Yorkville University** (évaluation avant la mise en œuvre) : Yorkville University avait présenté le projet d'un nouveau programme de maîtrise en éducation avec quatre spécialisations (andragogie, leadership en éducation, inclusion scolaire et orientation). En réponse aux résultats de l'évaluation de la CESPM, l'université a décidé de retirer les trois dernières spécialisations. Les conseils de la Commission relativement à ce programme ont donc porté uniquement sur une maîtrise en éducation spécialisée en andragogie. En juillet 2011, la Commission a informé le ministre que le projet de programme semblait correspondre aux normes habituellement associées à ce grade, sous réserve de certaines conditions (relatives aux exigences d'admission, aux ressources humaines et à l'élaboration des cours et du programme) et a recommandé qu'un examen de suivi soit réalisé à la fin de la deuxième année. En octobre 2011, le ministre a annoncé que la désignation du grade avait été accordée, sous réserve des conditions émises par la CESPM.
- **Bachelor of Business Administration - Yorkville University** (évaluation avant la mise en œuvre) : L'évaluation de ce nouveau programme n'était pas encore terminée à la fin de l'exercice.
- **Master of Arts in Counselling Psychology - Yorkville University** (évaluation d'un programme existant) : La Commission a amorcé sa première évaluation d'un programme existant en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. L'évaluation était toujours en cours à la fin de l'exercice.
- Aucune évaluation n'a été réalisée en vertu de la *Nova Scotia Degree Granting Act*.

DONNÉES ET INFORMATION

Ressources et produits de données

- La Commission recueille des données et conçoit des produits de recherche, et elle est reconnue dans les Maritimes et à l'échelle nationale comme une source crédible de données et d'information sur l'éducation postsecondaire. Elle vise surtout à promouvoir et à offrir des sources d'information à valeur ajoutée aux divers gouvernements, aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux étudiants et au grand public, et à accroître la sensibilisation et le dialogue relativement aux enjeux et aux possibilités de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes.
- Les principales ressources de données de la Commission sont les suivantes :
  - les données sur l'inscription recueillies sur une période de plus de 30 ans, dont les 11 dernières sont inscrites dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP);
  - une base de données sur les programmes, qui contient des renseignements sur les programmes d'enseignement fournis par les universités par l'intermédiaire du SIEP et du processus d'évaluation des programmes de la Commission;
  - les données des sondages de suivi auprès des diplômés sont aussi disponibles pour cinq promotions [1995, 1996 (toutes les deux recensées un an après la diplomation), 1999, 2005 (recensées deux ans et cinq ans après la diplomation) et 2007 (recensée deux ans après la diplomation)];
  - les données sur les droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de résidence.

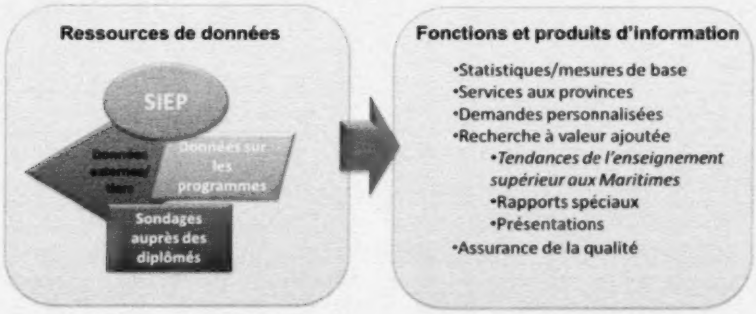

Collecte de données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])

- Afin de répondre aux multiples besoins d'information, la CESPM recueille tous les ans, par l'intermédiaire du SIEP, des données démographiques sur les étudiants et des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les inscriptions aux programmes et aux cours et les transferts de crédits. Ces données soutiennent diverses fonctions de la Commission, dont l'assurance de la qualité, les services particuliers aux provinces (les formules de financement) ainsi que les données et l'information. Les universités des Maritimes ont inscrit 201 éléments de données dans le SIEP pour 88 974 étudiants inscrits ou diplômés durant l'année universitaire 2010-2011. (http://www.cespm.ca/research/postsecondarystudentinfosys.aspx)
- En mai 2011, la CESPM a publié une nouvelle version de son logiciel propriétaire, le « MPHEC Maritime pre-screener », ou MPS, qui est utilisé par les universités des Maritimes pour vérifier les fichiers de données du SIEP avant leur soumission à la CESPM. Le nouveau MPS (version 8.0) est maintenant un outil polyvalent auquel sont incorporés les exigences de la CESPM et le système de vérification de Statistique Canada, ce qui simplifie le processus de soumission pour les fournisseurs de données.
- En 2011-2012, la Commission a encore amélioré le logiciel MPS en y ajoutant de nouvelles fonctions comme la vérification du code de classification des programmes d'enseignement. Les collèges relevant de la CESPM auront désormais accès au logiciel. Cette version améliorée (9.0) devrait être mise à la disposition des établissements en mai 2012.

Amélioration de la capacité analytique

- La Commission a amélioré sa capacité analytique en 2011-2012 : plutôt que de suivre le parcours des étudiants dans un seul établissement à la fois, elle peut désormais en tenir compte au niveau systémique, c'est-à-dire dans l'ensemble des universités des Maritimes. Le fichier de données longitudinales, qui est basé sur le SIEP, contient actuellement des données relatives à quelque 325 000 étudiants, notamment sur les

universités fréquentées, les programmes et les cours suivis, et les diplômes décernés depuis 1999-2000. Ces données de suivi seront désormais mises à jour à chaque cycle annuel de collecte de données du SIEP.

- Dans le cadre de sa mission, la Commission a lancé le projet sur les mesures du progrès et des résultats des étudiants en 2008 afin d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire. Les mesures permettent aux intervenants de la Commission de mieux comprendre le parcours suivi par les étudiants et les résultats obtenus par les diplômés.
- En tirant parti de la base de données longitudinale qu'elle vient de créer, la Commission élabore des mesures qui lui permettront de caractériser la mobilité et le cheminement des étudiants dans l'ensemble du réseau universitaire des Maritimes.

Tableaux statistiques de base

- Chaque automne, la CESPM publie plusieurs tableaux de données normalisées sur les inscriptions, les équivalents à temps plein et les diplômes décernés (respectivement au http://www.cespm.ca/research/enrolment.aspx et au http://www.cespm.ca/research/credentialsgranted.aspx).
- Les données sur les droits de scolarité des étudiants de premier, deuxième et troisième cycle et des étudiants internationaux se trouvent à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/research/tuitionsurvey.aspx.

Données à l'appui des formules de financement (Service aux provinces : N.-B. et N.-É.)

- En tant que services aux provinces, la CESPM fournit annuellement au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse des mesures clés calculées provenant du SIEP à l'appui de leurs formules de financement (http://www.cespm.ca/funding/fundingadministration.aspx).
- La CESPM fournit l'équivalence de cours complet, l'équivalence de cours complet pondérée, l'équivalence à temps plein et les inscriptions, mesures utilisées pour établir la formule de financement de la Nouvelle-Écosse : la subvention pour inscriptions pondérées, la subvention selon la taille, la subvention pour la langue française, la subvention pour étudiants à temps partiel et les limites des fonds pour étudiants internationaux.
- La Commission calcule les équivalences à temps plein pondérées pour l'année complète utilisées dans la formule de financement pour la répartition de la subvention de fonctionnement sans restriction aux universités du Nouveau-Brunswick. Ces données sont aussi utilisées dans le calcul annuel de l'Accord de transfert régional (détaillé ci-dessous sous la rubrique « Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le financement des programmes »).

Élaboration d'indicateurs clés de performance (Service aux provinces)

- La Commission appuie le Nouveau-Brunswick à élaborer ses indicateurs clés de performance.

Demandes personnalisées

- Au cours de l'année, la Commission a fourni, sur demande, divers fichiers de données et mesures personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.
- Au nom des huit universités des Maritimes, la CESPM a fourni des données détaillées sur les étudiants ayant transféré d'une province à l'autre au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts dans le cadre d'un sondage pancanadien sur la mobilité des étudiants.

Recherche à valeur ajoutée

- En février 2012, la Commission a publié une importante étude expliquant que si rien n'est fait, l'affaiblissement de la demande pour une éducation universitaire parmi les résidents des Maritimes au cours des dernières années risque d'exacerber l'effet du déclin démographique prévu chez les jeunes de 18 à 24 ans au cours des 13 prochaines années. Selon le rapport, si le niveau de la demande demeure constant aux taux actuels, près de 7 000 étudiants de moins venant des Maritimes s'inscriront dans les universités de la région en 2025. L'affaiblissement de la demande parmi les résidents des Maritimes ne s'est toutefois pas traduit par une diminution des inscriptions dans les universités des Maritimes. En fait, les inscriptions sont demeurées relativement stables au cours des dernières années grâce au recrutement d'étudiants de l'extérieur de la région. Parmi les faits saillants du rapport, mentionnons que :

La demande pour une éducation universitaire s'affaiblit-elle parmi les résidents des Maritimes?
(Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol. 9 n° 1, février 2012)

« Depuis 2004, nous sommes témoins d'un affaiblissement de la demande pour une éducation universitaire parmi les résidents des Maritimes. La question à se poser est la suivante : cet affaiblissement fait-il partie d'un cycle périodique, ou est-ce une nouvelle tendance qui se dessine? »
-Mireille Duguay, directrice générale

i. La demande pour une éducation universitaire parmi les résidents des Maritimes a varié à long terme : de 1985 au début des années 1990, elle a connu une forte croissance, atteignant un plateau entre le milieu et la fin des années 1990, suivie de modestes augmentations. Depuis quelques années, la demande semble s'affaiblir.
   - Pour les Néo-Écossais, la demande a atteint un sommet de 25,0 % en 2002, puis elle a baissé de 4 points de pourcentage pour se situer à 21,0 %, taux semblable à celui de 1992. Bien que la demande soit toujours la plus forte parmi les Néo-Écossais comparativement à la demande parmi les résidents des autres Provinces maritimes, l'écart s'est considérablement amenuisé.
   - Chez les gens du Nouveau-Brunswick, la demande a culminé en 2005, puis a perdu 1,7 point de pourcentage; elle est actuellement de 18,6 %.
   - Le profil de l'Île-du-Prince-Édouard a suivi la même tendance au cours des dernières années. Depuis 2005, la demande parmi les gens de cette province a diminué – 1,0 point de pourcentage – pour s'établir à 18,0 %.

ii. Aujourd'hui, le taux de participation dans les Maritimes est de 28 % pour les femmes, soit 10 points de pourcentage de plus que celui des hommes (18 %).

iii. Entre 2012 et 2025, on prévoit que le groupe d'âge des 18 à 24 ans diminuera :
   - de 18 500 ou 21,1 % en Nouvelle-Écosse, de 13 700 ou 20,3 % au Nouveau-Brunswick, et de 2 700 ou 19,6 % à l'Île-du-Prince-Édouard.
   - Cela signifie qu'en 2025, il y aura 34 900 résidents d'âge universitaire de moins dans les Provinces maritimes.

iv. Les questions soulevées pour le lecteur par les constats de l'étude étaient les suivantes : Pourquoi la demande pour une éducation universitaire a-t-elle cessé d'augmenter parmi les résidents des Maritimes? Quel devrait être le taux optimal de participation à l'université pour les jeunes de la région? Quelle serait l'incidence sur les économies provinciales d'avoir un nombre beaucoup plus restreint de diplômés universitaires hautement qualifiés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de la région? Comment les universités et les gouvernements peuvent-ils composer avec la diminution projetée du nombre de résidents des Maritimes qui s'inscriront dans les universités de la région?

Condensé annuel de la CESPM : Inscriptions et diplômes décernés
(Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol. 9 n° 2, mars 2012)

« Les résidents des Maritimes représentent une proportion de plus en plus petite des effectifs universitaires. »
-Mireille Duguay, directrice générale

- Le Condensé annuel a été publié pour la première fois en mars 2012 et continuera d'être publié annuellement pour coïncider avec la publication des tableaux statistiques de base. Le condensé fournit aux intervenants un aperçu des tendances clés et des changements importants en matière d'inscriptions et de diplômes décernés. Voici les faits saillants des tendances au chapitre des inscriptions au cours des dix dernières années (de 2000-2001 à 2010-2011) :
  - Le nombre total de résidents des Maritimes inscrits aux universités de la région a diminué de 2,9 %.
  - Malgré une diminution du nombre de résidents des Maritimes, le nombre total d'inscriptions a augmenté pour une deuxième année de suite pour s'établir à 70 817 étudiants, ce qui représente une augmentation de 1,7 % comparativement à l'année précédente et de 11 % sur dix ans.
  - Près de 10 000 étudiants étaient inscrits à des programmes d'études supérieures. Le nombre d'étudiants de deuxième et troisième cycle inscrits dans les universités des Maritimes a augmenté de 46 % au cours des dix dernières années.
  - Les étudiants internationaux sont l'un des groupes qui connaissent la plus forte croissance dans les universités des Maritimes. Leur nombre a augmenté de près de 14 % comparativement à l'année précédente et de 150 % au cours des dix dernières années. La Commission étudie présentement cette tendance et prévoit publier un document sur les inscriptions des étudiants internationaux dans les universités des Maritimes dans le cadre de la série Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes le 30 mai 2012.

Évaluations du programme de sondage auprès des diplômés

- Cette année s'est avérée importante pour le programme de sondage auprès des diplômés. En février 2011, le Conseil du trésor régional (dont les membres sont les sous-ministres des Affaires intergouvernementales et des Finances des Provinces atlantiques) a rejeté une demande de financement du programme. Convaincue de la

valeur de ce programme pour ses intervenants, la Commission a décidé qu'une évaluation s'imposait afin de garantir que le programme continue de fournir de l'information utile sur l'efficacité de l'éducation universitaire dans la région.

- La Commission a donc officiellement lancé cette évaluation en avril 2011 en publiant un document de travail intitulé *Façonner l'avenir du programme de sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes*. Ce document illustre les grandes tendances mises au jour par les données de sondage recueillies sur 15 ans, notamment :
  - En combinant toutes les sources d'emprunt et en incluant les études ultérieures, on constate que 70 % des détenteurs d'un premier diplôme de la promotion de 2007 ont emprunté en moyenne 37 013 $, une hausse de 13 points de pourcentage par rapport à la promotion de 1999; 22 % empruntent maintenant 45 000 $ ou plus.
  - Taux d'emploi (selon le nombre de diplômés sur le marché du travail) par promotion :

1995	1996	1999	2003	2007
85 %	86 %	91 %	95 %	86 %

  - Entre les cohortes de 1999 et 2003, les gains moyens (en dollars constants) des détenteurs d'un premier diplôme ont augmenté de 3 % et entre les cohortes de 2003 et 2007, ils ont grimpé de 4 %.
  - Les diplômés en sciences et arts libéraux (62 % - 71 %) sont deux fois plus susceptibles de préparer un deuxième diplôme que les diplômés qui ont terminé un programme en arts et sciences appliqués ou un programme professionnel (30 % à 37 %), ce qui signifie que leur parcours vers le marché du travail est plus long.
  - Le taux élevé de satisfaction quant à la qualité de l'enseignement dans les universités des Maritimes est demeuré constant sur une période de 15 ans. Toutefois, la perception des diplômés quant à savoir si l'investissement financier dans leurs études valait la peine a chuté de 12 points de pourcentage, passant de 81 % (promotion de 1995) à 69 % (promotion de 2007).
- Le document contenait des questions visant à susciter un dialogue et il a servi de tremplin pour cinq séances de consultation menées auprès de divers groupes, dont des représentants des gouvernements de chacune des Provinces maritimes, des chercheurs universitaires, des représentants des étudiants et des membres de la Commission. Les participants ont manifesté à l'unanimité un grand soutien pour le programme de sondage auprès des diplômés de la Commission ainsi que pour ses objectifs de recherche actuels.
- L'évaluation a eu pour résultat l'annulation du programme existant et la conception d'un nouveau programme, qui coûte 145 000 $ par année et représente le minimum acceptable sur le plan de la conception et des coûts selon les principaux critères de la Commission (et de ses intervenants).
- Le sondage traitera désormais du financement des études, des résultats au chapitre de l'emploi, de la mobilité des diplômés et des études ultérieures. Il portera uniquement sur les diplômés d'un programme de baccalauréat et suivra un cycle de six ans, qui comprendra deux cohortes. Les diplômés des deux cohortes seront interrogés deux ans après l'obtention de leur diplôme et seulement un des groupes sera interrogé de nouveau six ans après l'obtention du diplôme.
- Au début de 2012, les trois provinces avaient confirmé qu'elles appuieraient le programme révisé.

Examen des données sur les droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de résidence

- La Commission a examiné les statistiques qu'elle publie annuellement sur les droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de résidence afin de confirmer leur utilité et de s'assurer qu'elles sont présentées de sorte que ses intervenants puissent facilement s'en servir. Elle a aussi utilisé, pour la première fois, l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance de Statistique Canada comme source de données pour la préparation de ses tableaux de droits de scolarité de 2011-2012 afin de simplifier le processus de cueillette de données. Après avoir réalisé un processus de validation avec les établissements, la Commission a publié les tableaux de droits de scolarité pour les programmes de premier cycle et de deuxième et troisième cycle en octobre 2011.
- La Commission a déterminé que les frais accessoires recensés dans l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance variaient trop d'un établissement à l'autre pour qu'elle puisse en tirer des conclusions valables, alors elle a reporté la publication de cette information jusqu'à ce qu'elle puisse réaliser une analyse plus approfondie. Elle a effectué ladite analyse durant l'hiver et préparé un nouveau format pour le tableau, lequel sera validé par les établissements et publié en juin 2012.

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le financement des programmes

- La Commission a continué d'administrer les ententes conclues avec les autres provinces canadiennes pour le placement des étudiants des Maritimes dans les programmes d'études non offerts dans la région. En 2011-2012, **399 étudiants de l'Atlantique** ont bénéficié de ces ententes.
- La Commission a également géré l'Accord de transfert régional (ATR) en vertu duquel chacune des trois provinces des Maritimes accepte de financer ses résidents inscrits dans un programme universitaire de l'une des deux autres provinces des Maritimes si ce programme n'est pas offert dans la province de résidence de l'étudiant. Par conséquent, pour l'exercice de 2009-2010, le dernier pour lequel on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget, **1 199 étudiants** au total avaient pu bénéficier de l'ATR.
- Par ailleurs, grâce à l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, **236 étudiants de l'Atlantique** en médecine vétérinaire et en sciences vétérinaires ont reçu une aide financière en 2009-2010, dernière année pour laquelle on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget. Cette entente est administrée par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Services financiers *(Services aux provinces)*

- ***Nouveau-Brunswick :*** la Commission est chargée de la préparation du budget de la formation universitaire (qui comprend également le Collège de technologie forestière des Maritimes). Ce budget comprend le calcul des subventions de fonctionnement (subventions sans restriction, subventions pour les frais de scolarité et subventions avec restrictions) et les divers transferts au moyen des accords interprovinciaux auxquels le gouvernement participe.
- La CESPM administre aussi le budget de la formation universitaire tout au long de l'année, dont le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.
- La Commission offre un soutien au Groupe de travail des finances N.-B./CESPM et elle achemine aux établissements les fonds accordés par le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur les langues officielles en enseignement. Elle siège au comité bipartite qui examine les projets présentés en vertu du Programme provincial d'entretien différé des universités.
- ***Île-du-Prince-Édouard :*** la Commission est chargée de la préparation du budget de la formation postsecondaire. Elle doit notamment établir les montants prévus au budget pour les divers transferts en vertu des ententes interprovinciales auxquelles participe la province.
- La CESPM achemine les fonds accordés par le ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'École de médecine de Dalhousie.
- La CESPM administre également le budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Forum sur la collecte de données et la recherche

- Activité annuelle d'une durée d'un jour, le Forum sur la collecte de données et la recherche offre aux fournisseurs de données et aux représentants provinciaux l'occasion de s'informer sur les exigences et les processus de collecte de données, de discuter de questions relatives à la soumission des données pour le SIEP et de se renseigner sur les travaux de recherche de la Commission. Le forum avait été prévu pour le 27 mars 2012 au Collège agricole de la Nouvelle-Écosse, à Truro, mais a dû être reporté au 17 avril en raison du mauvais temps.
- Le programme du forum comprend la soumission des données pour le SIEP, les projets de recherche de la CESPM, les possibilités de couplage de données et une présentation de la directrice générale sur l'élaboration du programme de recherche de la Commission.

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)

- Le réseau informatique éducatif (RIE) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la Commission est l'un des signataires, assure une connectivité entre ses membres et avec le reste du monde depuis 40 ans. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien, la prestation de services réseau et l'échange d'information.
- Le 18 novembre 2011, au Conseil national de recherches, le RIE a dévoilé, conjointement avec ses partenaires, un nouveau réseau haute-vitesse appelé le Réseau optique régional évolué (RORE). Le RORE est une initiative conjointe du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des universités du Nouveau-Brunswick, du Collège de technologie forestière des Maritimes, du Conseil national de recherches Canada et des plus récents membres du partenariat, le New Brunswick Community College et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Le nouveau système est conçu pour fournir un réseau haute vitesse qui maximise la capacité tout en réduisant les coûts des immobilisations et les frais de fonctionnement pour tous les partenaires et pour faciliter la recherche de pointe et la collaboration à l'échelle régionale et mondiale. Le dévoilement a eu lieu en présence d'une foule nombreuse.
- Le RIE a aussi célébré son 40e anniversaire à l'Université St. Thomas en novembre 2011. Parmi les personnes présentes se trouvaient les membres actuels et anciens du comité technique et du conseil d'administration du RIE. Durant la rencontre, le conseil du RIE a annoncé son engagement à renouveler l'entente du RIE pour une autre période de cinq ans, confirmant ainsi la poursuite de cette excellente collaboration entre les établissements.
- Le RIE a encore une fois collaboré avec Interuniversity Services Inc. (ISI) en novembre 2011 pour organiser, à l'intention des membres du réseau, un atelier d'une journée sur la représentation virtuelle du bureau et des applications. La participation a été très bonne.
- Comme il est mentionné dans le rapport de l'an dernier, tous les établissements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont membres du RIE ont participé à l'achat groupé de services Internet commerciaux pour la première fois l'année dernière. Durant le présent exercice financier, le NBCC et le CCNB ont amorcé des discussions avec le RIE sur la possibilité de se joindre au partenariat. Ces pourparlers se poursuivront au cours du nouvel exercice.

Forums nationaux et internationaux

- La Commission est membre de divers comités et groupes de travail et, à ce titre, peut être déléguée par les ministres des Maritimes pour représenter les trois provinces des Maritimes.
- La Commission participe aux forums suivants :
  - Sous-comité de l'assurance de la qualité du Conseil des ministres de l'Éducation
  - Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
  - Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
  - Comité de gestion stratégique
  - Sous-comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE)
  - Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique
  - Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur.